



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2003/13/Add.2
CEP/AC.11/2003/19/Add.2
11 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
(Session extraordinaire, Genève, 18 et 19 février 2003)

Groupe de travail préparatoire spécial composé
de hauts fonctionnaires pour le processus
«Un environnement pour l'Europe»
(Cinquième session, Genève, 19-21 février 2003)
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire commun)

**PROJET DE DÉCLARATION DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA RÉGION DE LA CEE SUR L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Additif 2

**Projet de proposition concernant la mise en œuvre
(Éléments fondamentaux de la stratégie de la CEE pour l'éducation
au développement durable; deuxième partie)**

I. Une stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable

1.1 Introduction

1. Soulignant que l'éducation est un instrument puissant nécessaire à la réalisation du développement durable.
2. Reconnaissant que l'éducation au développement durable prend en compte les résultats importants obtenus dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement.
3. Prenant acte avec satisfaction des dispositions de la Déclaration ministérielle de la CEE en vue du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier de la section intitulée «Éducation, science et technique aux fins de la prise de décisions» et conscients du rôle de premier plan que la CEE peut jouer dans les efforts déployés au niveau régional pour parvenir à un développement durable.
4. Prenant l'engagement de mettre effectivement en œuvre les Principes de Rio, le programme Action 21, les objectifs de développement du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.
5. Réaffirmant la nécessité d'un attachement aux objectifs énoncés dans la déclaration du Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000).
6. Nous félicitant des résultats de la coopération qui s'est instaurée dans la région de la mer Baltique concernant un programme Action 21 pour la région de la mer Baltique – Baltique 21 – et un programme Action 21 pour l'éducation au développement durable dans la région de la mer Baltique – Baltique 21E.
7. Réaffirmant que l'éducation, la formation et la sensibilisation du public constituent des instruments essentiels pour promouvoir le développement durable et pouvoir mieux faire face aux problèmes économiques, écologiques et sociaux, et que la poursuite de la mise en œuvre du chapitre 36 d'Action 21 facilitera celle de tous les autres chapitres de ce programme.
8. Reconnaissant que les problèmes économiques, écologiques et sociaux sont pris en compte dans le concept de développement durable et reconnaissant aussi l'importance des questions culturelles et éthiques, telle qu'elle ressort des décisions prises par la Commission du développement durable de l'ONU.
9. Reconnaissant en outre que l'éducation et la formation au développement durable s'entendent de l'apprentissage nécessaire pour maintenir et améliorer notre qualité de vie et la qualité de vie des générations à venir.
10. Soulignant qu'une bonne gouvernance au niveau national et aux niveaux régional et international est un élément essentiel du développement durable. À l'échelon national, l'adoption de politiques environnementales, sociales et économiques bien conçues, la mise en place d'institutions démocratiques répondant comme il convient aux besoins de la population, le respect de la légalité, l'adoption de mesures de lutte contre la corruption, l'égalité des sexes

et l'instauration d'un climat favorable aux investissements constituent le fondement du développement durable.

11. Rappelant que la paix, la sécurité, la stabilité, le respect de la vie et des droits des générations actuelles et futures, la diversité culturelle et la tolérance sont essentiels pour assurer un développement durable et faire en sorte que ce type de développement profite à tous.

12. Conscients de la nécessité d'une large coopération aux niveaux international, régional, sous-régional et à l'échelon national/des États et de la participation d'acteurs importants sur le terrain, tels que les décideurs, les milieux éducatifs, les milieux d'affaires et l'industrie, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les médias, ainsi que d'autres groupes de premier plan.

13. Souscrivant à l'ensemble des principes et des dispositions susmentionnées, nous avons en conséquence élaboré la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable.

1.2 Objectif général de l'éducation au développement durable

14. Tous les individus devraient être compétents pour contribuer à un développement durable qui réponde aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. L'éducation au développement durable devrait être fondée sur une approche intégrée du développement de l'économie, de la société et de l'environnement. L'information doit être considérée comme un complément de l'éducation.

À cette fin, il est nécessaire que:

a) Tous les niveaux de l'enseignement soient dotés d'un cadre juridique (comprenant des programmes d'études) dans lequel les aspects du développement durable soient clairement incorporés;

b) Les éducateurs possèdent la compétence voulue pour inclure le développement durable dans leur enseignement;

c) Les apprenants aient l'occasion d'exercer une influence sur leur propre apprentissage et d'en assumer eux-mêmes la responsabilité;

d) Tous les membres de la société aient accès à un enseignement auquel les aspects du développement durable soient pleinement intégrés.

1.3 Impact sur le système éducatif

15. La mise en œuvre de l'éducation au développement durable tend principalement à permettre des expériences d'apprentissage dont les participants perçoivent clairement la finalité et à encourager un comportement écologiquement responsable au sein des établissements d'enseignement, des familles et des collectivités. Il convient à cet effet de modifier la démarche suivie par l'enseignement – afin de remplacer la transmission systématique de connaissances par l'étude de problèmes et la recherche des solutions possibles. En outre, l'éducation, tout en restant axée, comme par le passé, sur les différentes matières doit s'ouvrir à l'examen pluridisciplinaire

de situations complexes de la vie réelle. L'enseignement qui vise simplement à transmettre des connaissances doit se transformer en une approche selon laquelle les enseignants et les élèves/étudiants travaillent de concert en vue d'acquérir des connaissances et jouent un rôle dans la définition du cadre de travail au sein de leur établissement d'enseignement. En outre, plutôt que de suivre un schéma de communication descendant, il faudrait y substituer des modalités de fonctionnement permettant aux élèves/étudiants de participer aux décisions sur la manière dont ils vont apprendre. À cette fin, il s'agit de faire un plus large usage de la méthode des centres d'intérêt et des méthodes d'apprentissage expérimentales, en se concentrant sur la vaste palette de thèmes qu'englobe le concept de développement durable et en tirant parti des nouvelles formules d'apprentissage.

16. La mise en œuvre de l'éducation au développement durable suppose que des initiatives soient prises pour façonner et entretenir une culture de communication et de prise de décisions ainsi qu'un climat social marqué par le respect mutuel. Au lieu d'attribuer aux éducateurs un rôle de transmetteur et aux élèves une fonction de récepteur, il faut s'orienter vers des structures en équipes et assurer une continuité sociale. En outre, la pratique selon laquelle les règles d'organisation viennent d'en haut devrait être remise en cause. Il faudrait plutôt trouver les moyens de négocier des règles impératives avec les élèves/étudiants et d'assigner à ces derniers des responsabilités. Le secteur de l'éducation doit aussi rompre son isolement par rapport à la société et s'attacher au contraire à prendre des mesures pour forger ses relations avec le monde extérieur dans le but d'ouvrir les structures éducatives à la société.

17. Sur les plans technique et économique, l'éducation au développement durable est centrée sur l'utilisation écologiquement viable et économiquement rentable des ressources, ce qui comprend les initiatives et mesures en matière d'économie d'énergie et de prévention de la pollution causée, par exemple, par les émissions, les déchets et la circulation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des structures éducatives.

18. Pour que les efforts de développement durable soient couronnés de succès, ils doivent répondre à une demande et bénéficier d'un soutien à caractère politique au niveau national/des États et au niveau local. Le processus démocratique sur lequel repose le développement durable doit encore être renforcé. Les responsables politiques à tous les niveaux devraient être encouragés à faire valoir fermement et clairement l'importance de l'éducation au développement durable, en se référant aux objectifs suivants:

Objectif 1: Les personnes responsables de l'enseignement ordinaire dans chaque nation/État devraient prendre l'initiative de la coopération gouvernementale avec d'autres ministres en vue de la mise en place et de l'application au niveau national de la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable.

Documents directeurs

19. Tous les niveaux de l'enseignement ont besoin d'un cadre juridique renforcé dans lequel les aspects du développement durable soient clairement incorporés, par exemple des lois ou arrêtés relatifs à l'éducation, des programmes en matière d'éducation, des programmes d'études ou normes d'enseignement, et des plans d'études.

Objectif 2: Les mesures nécessaires à la mise en place d'un système d'éducation au développement durable devraient être engagées par chaque pays à partir de 2005 et être parachevées d'ici la fin de décembre 2010 (période de transition).

Approches

20. Le renforcement du lien entre les sciences naturelles, économiques et sociales est important à la fois pour les études interdisciplinaires et les études spécialisées. Dans le cadre de ces études, il faut trouver le bon équilibre entre les approches interdisciplinaires et une démarche fondée sur la spécialisation.

21. D'autres initiatives doivent être prises dans le contexte du développement des établissements d'enseignement scolaire (y compris préscolaire) et supérieur s'agissant du contenu et des méthodes. Les apprenants devraient avoir davantage de possibilités d'influencer leur propre apprentissage et d'en assumer eux-mêmes la responsabilité. Il importe que le rôle de l'apprenant devienne celui d'un participant actif et que le rôle de l'éducateur soit lui aussi transformé pour que sa fonction soit celle d'un facilitateur et d'un coapprenant actif. Parmi les autres approches importantes, on peut citer la réflexion critique et le débat.

22. La coopération pratique sous différentes formes et dans le cadre d'un processus décisionnel démocratique devrait faire partie intégrante des programmes d'études et devenir une réalité concrète. Ce genre de participation devrait également être considérée comme une occasion qui s'offre aux apprenants d'exercer une influence sur les travaux concernant le contenu de l'enseignement et les méthodes d'étude dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur.

Objectif 3: Une démarche active et holistique fondée sur la participation et la coopération devrait être adoptée aux fins de la conception de l'éducation au développement durable.

Éducation permanente

23. Des possibilités d'éducation et de formation permanentes devraient être offertes à tous les membres des professions intellectuelles et scientifiques pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances, d'avoir une meilleure compréhension des problèmes et d'améliorer leurs compétences en matière de développement durable, et dans le but de renforcer les capacités et de mieux sensibiliser l'opinion publique. Des activités d'éducation et de formation devraient être organisées pour les groupes professionnels, y compris les décideurs, qui ont un impact considérable sur l'environnement et qui œuvrent à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Objectif 4: Les acteurs intéressés dans chaque pays devraient prendre les mesures nécessaires dans le but d'assurer une amélioration considérable de l'éducation permanente d'ici décembre 2008.

Formation des enseignants et formation en cours d'emploi

24. Les aspects du développement durable devraient être incorporés dans les programmes de formation initiale et continue des enseignants, tout en prenant en considération la nature

évolutive de l'éducation au développement durable. Il faudrait redoubler d'efforts pour assurer une formation en cours d'emploi dans le domaine du développement durable. Ce genre de programmes/cours de formation en cours d'emploi sont importants et il faudrait les faire connaître aux éducateurs à tous les niveaux de l'enseignement, y compris aux professeurs chargés de la formation des enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur. Une formation et une aide consultative en cours d'emploi – y compris des programmes de formation – concernant le développement durable devraient être proposées aux éducateurs travaillant dans l'enseignement non formel. Comme le partage et l'échange de données d'expérience entre éducateurs revêtent une grande importance, il faudrait encourager l'organisation de conférences et d'ateliers dans les pays ainsi qu'aux niveaux régional et international, de même que la participation à ces manifestations.

25. Il faudrait inciter et aider les établissements d'enseignement supérieur à offrir à leur personnel enseignant la possibilité d'approfondir sa connaissance des concepts du développement durable et des méthodes d'enseignement correspondantes et à intégrer le développement durable dans un aussi grand nombre de cours et de programmes que possible.

26. Il faudrait encourager les universités à collaborer aux fins de la mise au point de cours au niveau de la maîtrise, de l'enseignement universitaire supérieur et du doctorat dans le domaine de l'éducation au développement durable. Ces cours devraient s'accompagner d'une collaboration interuniversitaire à l'intérieur des pays de la CEE et d'un pays à l'autre.

Objectif 5: D'ici la fin de 2008, la dimension de l'éducation au développement durable devrait être incorporée dans toutes les activités de formation initiale et formation en cours d'emploi des enseignants, ainsi que d'autres professionnels. Les acteurs intéressés devraient se charger de ce processus d'incorporation.

Matériels didactiques et recherche concernant l'éducation au développement durable

27. Il faudrait prêter attention et apporter un soutien à l'élaboration, la publication et la diffusion de manuels scolaires, ainsi que de matériels d'apprentissage et d'enseignement. Il faudrait encourager la recherche concernant le contenu de l'éducation au développement durable et les méthodes à employer, en particulier la mise au point de méthodes actives d'apprentissage et d'exercices de simulation, ainsi que l'intégration des aspects du développement durable dans les différentes disciplines enseignées.

Objectif 6: Les acteurs concernés devraient s'attacher à améliorer les matériels didactiques et la recherche concernant l'éducation au développement durable, dans leur pays respectif.

Sensibilisation de l'opinion publique

28. Il faudrait appuyer les médias dans la fonction importante qu'ils remplissent en diffusant des connaissances nouvelles sur le développement durable dans tous les secteurs de la société.

29. Il faudrait redoubler d'efforts pour sensibiliser le public au développement durable et l'amener à modifier son mode de vie dans cette optique, par exemple l'encourager à adopter

des schémas de consommation plus viables, notamment en favorisant des formules d'apprentissage non formelles.

Objectif 7: Les acteurs concernés devraient promouvoir une sensibilisation de l'opinion publique dans leur pays respectif.

Coopération

30. Il faudrait renforcer la coopération avec les différents acteurs (par exemple les municipalités) et diffuser des exemples de bonnes pratiques (projets de jumelage de villes).

31. L'adaptation aux conditions locales et la coopération entre la collectivité locale et les écoles sont des outils qu'il convient de mettre en œuvre pour les activités d'éducation au développement durable entreprises dans les écoles au niveau municipal.

32. Il convient de renforcer la coopération au sein de la région de la CEE en ce qui concerne l'éducation au développement durable.

Objectif 8: Le rôle important qui incombe aux ONG, aux médias, aux parents et au secteur privé dans toutes les formes d'éducation au développement durable devrait être mis en exergue à tous les niveaux. Les actions envisageables avec la participation de différents secteurs devraient être prises en compte dans les plans nationaux.

33. Il convient d'inclure l'éducation au développement durable dans les conseils nationaux/des États chargés du développement durable, qui devraient être constitués conformément au Plan de mise en œuvre adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable.

1.4 Mise en œuvre

1.4 Objectifs

34. *Objectifs à court terme (sur cinq ans)*

- Chaque pays devrait avoir pris des décisions en vue d'orienter sa politique de l'enseignement vers l'éducation au développement durable.
- Il faudrait avoir entamé les activités de mise en œuvre qui devraient déjà être bien avancées.

35. *Objectifs à long terme (sur 10 ans)*

- Il faudrait avoir réalisé des progrès sensibles sur le plan de l'éducation au développement durable dans tous les pays de la région. À cette fin, il conviendrait d'organiser un suivi continu au sein de la nation/l'État et de procéder à une évaluation d'ici la fin de 2014.

- Sur la base de cette évaluation, une version remaniée du plan de mise en œuvre et d'action devrait être achevée et avoir fait l'objet d'une décision d'ici la fin de 2015, et entrer en application.

1.4.1 Niveau national/des États

36. Chaque pays considéré est responsable de la mise en œuvre de la stratégie. À cette fin, il est recommandé que chacun des pays fasse traduire la stratégie dans sa (ses) propre(s) langue(s) nationale(s), la fasse distribuer aux organes compétents, désigne un coordonnateur responsable, définisse des priorités au niveau national/des États et se charge d'élaborer et arrêter un plan de mise en œuvre. Les gouvernements devraient jouer un rôle dynamique dans leur pays respectif en ce qui concerne la promotion et la facilitation des travaux de mise en œuvre. Les instruments juridiques et économiques ainsi que les outils de communication à utiliser devraient être adaptés aux circonstances nationales. Il faudrait prendre en considération dans la stratégie nationale/des États les accords multilatéraux ayant trait à l'éducation. Une coordination entre les programmes gouvernementaux et ceux des organisations non gouvernementales est également nécessaire au succès de la mise en œuvre.

37. Les ministres de l'éducation de chaque pays devraient être chargés de la rédaction du plan national de mise en œuvre. Avant l'élaboration du plan de mise en œuvre, il faudrait procéder avant décembre 2005 à un examen du cadre juridique, des mécanismes financiers et des activités éducatives ainsi qu'au recensement des obstacles à surmonter et des lacunes à combler en ce qui concerne l'éducation au développement durable. Il faudrait arrêter le plan national de mise en œuvre au plus tard avant la fin décembre 2010.

38. Tous les ministres et les autres acteurs concernés et parties prenantes, y compris les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, devraient être invités à participer à la mise en œuvre de la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable.

39. *Le plan national de mise en œuvre* devrait comprendre les éléments suivants:

- Un programme d'action en matière d'éducation en tant qu'élément constitutif des efforts tendant à réaliser un développement durable, précisant notamment les objectifs, les acteurs, les mesures à prendre, les délais, les mécanismes financiers, le budget et les méthodes de suivi.
- Un mécanisme et un calendrier de notification (à l'intérieur du pays, et vis-à-vis d'instances internationales).
- Les modalités d'amélioration de la législation et des décisions d'orientation en fonction des circonstances nationales.
- Les modalités d'utilisation des instruments économiques et des budgets au service de l'éducation au développement durable.

- Des indications sur la manière dont la communication concernant l'éducation au développement durable peut être améliorée.

1.4.2 Échelon régional de la CEE

40. La coopération dans le domaine de l'éducation au développement durable peut contribuer à la compréhension mutuelle, favoriser le renforcement de la confiance entre les nations, le partage des valeurs culturelles et le développement de relations amicales et de la tolérance entre les nations, et promouvoir la paix et la sécurité.

41. Il faudrait renforcer les alliances, les associations, les réseaux mis en place entre les établissements d'enseignement et de formation et les organismes professionnels, à l'échelon régional, dynamiser les mécanismes et programmes régionaux existants et créer un système d'échange d'informations, notamment sur les meilleures pratiques et les innovations. Il est recommandé que les questions relatives à l'éducation au développement durable soient incorporées dans les accords bilatéraux et multilatéraux.

42. Les structures existantes devraient constituer la base des travaux visant à assurer la viabilité écologique de la région. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe devrait donc être chargée de suivre de près l'état d'avancement de l'application de la stratégie de la CEE et de faciliter ce processus de mise en œuvre.

- Tous les deux ans, la Commission devrait être saisie d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre au niveau national.
- Les études périodiques de performance environnementale devraient comprendre une évaluation portant sur l'éducation au développement durable.
- La Commission devrait encourager le processus de mise en œuvre au niveau national, par exemple en favorisant la coopération sous-régionale.

43. Il est nécessaire d'instaurer une coopération et de constituer des alliances au niveau sous-régional pour maximiser les résultats.

1.4.3 Calendrier

- Le plan de mise en œuvre adopté au niveau national/des États devrait être arrêté avant la fin de décembre 2010 au plus tard.
- Un ensemble de meilleures pratiques devrait être présenté et diffusé avant la fin de décembre 2008 et devrait être régulièrement actualisé.
- Un système de surveillance comprenant des indicateurs pertinents devrait être mis au point avant la fin de décembre 2010.

- Il faudrait envisager la possibilité d'organiser des réunions communes réunissant des hauts fonctionnaires tant des ministères de l'éducation que des ministères de l'environnement après la Conférence de Kiev.

1.4.4 Financement

44. Pour pouvoir évaluer avec exactitude l'importance des coûts et des recettes qu'implique l'exécution des actions à entreprendre pour réaliser les objectifs de la Stratégie, il est nécessaire de comprendre la valeur de l'éducation pour l'introduction de stratégies viables dans la société. L'éducation doit être considérée comme un investissement qui rapportera un profit ultérieur sous la forme de meilleurs résultats.

45. De manière générale, le financement de la mise en œuvre de la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable devrait être à la charge de chaque pays. Les gouvernements devraient donc s'assurer que des ressources suffisantes sont disponibles. Il faudrait étudier l'utilisation des budgets et des instruments économiques pour soutenir l'éducation au développement durable au niveau national/des États, et faire appel à des donateurs bilatéraux et multilatéraux.

1.4.5 Indicateurs et suivi

46. L'éducation au développement durable constitue un aspect qualitatif de l'éducation. Actuellement, bon nombre d'organismes nationaux différents et d'organisations internationales diverses, comme l'OCDE, l'Union européenne et l'UNESCO, s'efforcent de mettre au point des indicateurs pour mesurer la qualité de l'éducation. L'éducation au développement durable devrait faire partie intégrante de ce genre d'indicateurs. Il faudra du temps pour introduire les aspects du développement durable à tous les niveaux du système éducatif et entreprendre les actions nécessaires qui y sont étroitement liées. Les résultats obtenus ne pourront être évalués que sur le long terme. Durant la phase de mise en œuvre, il faudrait définir des indicateurs relatifs à l'éducation au développement durable portant sur les éléments d'appréciation suivants:

- a) L'incorporation du concept de la durabilité dans tous les documents d'orientation s'appliquant au système d'enseignement aux différents niveaux (lois, arrêtés, programmes d'études des États/ou fédéraux ou documents équivalents, listes des matières obligatoires et plans d'études);
- b) Les compétences pratiques que les apprenants et les éducateurs possèdent en matière de développement durable;
- c) L'intégration des aspects du développement durable dans la formation initiale des enseignants et dans la formation en cours d'emploi des éducateurs;
- d) L'exécution d'activités de recherche-développement consacrées à l'éducation au développement durable;
- e) Les relations réciproques des écoles/établissements d'enseignement supérieur/associations avec la société.

47. Pour ce qui est des aspects sociaux du développement durable, des indicateurs tels que le niveau de santé, le pourcentage d'actifs, et la densité de population pourraient présenter un certain intérêt.

II. Éléments d'un programme d'action commun

48. Le présent programme met l'accent sur le renforcement des moyens de développement de la connaissance dans la région en tant que pièce maîtresse de l'évolution commune à long terme menant au développement durable dans la région de la CEE. Le secteur de l'éducation couvre un large éventail d'acteurs auxquels s'appliquent des systèmes réglementaires qui diffèrent selon les pays. En outre, les dispositions pertinentes s'adressent à des personnes d'âges et de statuts différents. C'est pourquoi, le programme d'action de la CEE est divisé en une série de domaines d'action communs à l'ensemble du secteur. À l'intérieur de ces domaines d'action, des rubriques communes ont été établies. Chaque partie du secteur de l'éducation, c'est-à-dire les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et les structures d'éducation non formelle, doit ensuite mettre au point des projets spécifiques (sous-actions) en fonction de son rôle dans le système éducatif.

49. Aux fins de la mise en œuvre effective du programme d'action, il faudra que les priorités qui y sont énoncées soient intégrées dans les processus de planification des pays participants et des administrations régionales ainsi que des administrations locales, des écoles, des établissements d'enseignement supérieur et des associations. Ces priorités devraient aussi constituer un élément clef des stratégies d'investissement et de gestion des acteurs prenant part aux activités d'éducation et de sensibilisation. En raison de la diversité qui caractérise le programme d'action, le financement des projets devra être étudié au cas par cas.

2.1 Domaines d'action communs

2.1.1 Politiques et stratégies

50. L'acquisition de connaissances concernant le développement durable et la sensibilisation à ce concept devraient être considérées comme un processus permanent auquel les individus participent tout au long de leur vie, et intéressent par conséquent tous les niveaux de l'enseignement depuis l'enseignement préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes, sans oublier le travail de sensibilisation qui est entrepris grâce à l'action des organisations non gouvernementales ainsi que par le biais de l'éducation permanente. Il est nécessaire que des signaux politiques forts et clairs soient lancés à tous les niveaux dans le pays pour parvenir à mettre largement en pratique les idées qui sous-tendent l'intégration du développement durable dans le secteur de l'éducation. Tous les documents d'orientation, qu'il s'agisse de lois, d'arrêtés, de programmes d'études nationaux ou de documents équivalents, de listes des matières obligatoires ou de plans d'études, doivent prendre en compte les éléments fondamentaux de l'éducation au développement durable et constituent des bases indispensables à la réalisation de l'éducation du développement durable. Il y a également lieu d'inviter les responsables politiques et les fonctionnaires à participer activement à la mise en place de structures locales d'appui à l'enseignement dispensé dans les écoles. Il convient d'encourager les efforts tendant à incorporer l'éducation au développement durable dans les activités scolaires ordinaires.

51. Le soutien des directeurs d'écoles, la maîtrise par les éducateurs de leur sujet et la capacité d'utiliser une approche interdisciplinaire et de stimuler la participation des apprenants au processus sont jugés essentiels pour la qualité de l'éducation au développement durable. Il faudrait encourager les établissements d'enseignement supérieur à inclure les questions relatives au développement durable dans les programmes d'enseignement suivis par les étudiants qui préparent un premier diplôme et par ceux qui poursuivent des études universitaires supérieures, ainsi que dans les programmes de formation des professionnels et de formation permanente. Les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer par l'élargissement de leurs activités aux aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels dans une optique intégrée.

Actions à entreprendre

- a) Adopter un cadre national pour l'éducation au développement durable dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur;
- b) Élaborer des directives nationales relatives à l'éducation au développement durable dans le domaine de l'éducation non formelle;
- c) Stimuler le développement de la coopération, en particulier de la coopération internationale, aux fins de la mise au point du contenu des programmes et des cours à tous les niveaux du système éducatif.

2.1.2 Développement des compétences dans le secteur de l'éducation

52. L'éducation peut jouer un rôle majeur dans le cadre des efforts déployés pour que la région de la CEE parvienne au développement durable. Un certain nombre d'initiatives positives ont déjà été prises. Cependant, pour obtenir un impact significatif, il est nécessaire d'intensifier les mesures de renforcement des compétences à tous les niveaux du système éducatif, tant dans l'enseignement formel que non formel. Pour commencer, les responsables et les décideurs à tous les niveaux de l'enseignement doivent approfondir leur connaissance de l'éducation au développement durable pour être à même d'orienter et de soutenir comme il convient les travaux de développement futurs. L'introduction de systèmes de gestion pour le développement durable dans les établissements d'enseignement pourrait apporter une contribution substantielle à l'amélioration de cette connaissance. De même pour que des changements puissent être mis en œuvre, il est indispensable de donner aux éducateurs la possibilité de mieux se familiariser avec le développement durable, les aspects du concept de durabilité qui ont trait à la matière qu'ils enseignent et les méthodes d'enseignement adaptées. Une fois qu'ils auront approfondi leurs compétences, les éducateurs seront mieux armés pour travailler avec les apprenants et aider ces derniers à s'informer par eux-mêmes et à acquérir de manière autonome des connaissances, des valeurs et des aptitudes relatives au développement durable. Lorsque les apprenants quitteront le milieu éducatif, ils devraient avoir acquis les connaissances et les outils nécessaires pour agir en faveur du développement durable dans leur vie personnelle de même que professionnelle. Dans ce contexte, l'apprentissage permanent joue un rôle important.

Actions à entreprendre

a) Stimuler le développement des compétences du personnel du système éducatif, notamment les actions visant à sensibiliser davantage aux questions relatives au développement durable les fonctionnaires, les chefs d'établissements d'enseignement, les enseignants et d'autres catégories de personnel;

b) Soutenir la coopération, dans la région de la CEE, entre les éducateurs, les chercheurs et les praticiens en vue de promouvoir la connaissance du développement durable et les compétences en matière d'éducation au développement durable, l'échange de données d'expérience, d'informations sur les bonnes pratiques, et de méthodes d'apprentissage et d'enseignement;

c) Introduire et développer des systèmes de gestion pour le développement durable dans les établissements d'enseignement, notamment les écoles et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans le contexte de l'enseignement non formel.

2.1.3 Éducation permanente

53. Pendant longtemps encore, il faudra constamment acquérir des connaissances nouvelles et mettre en œuvre des compétences nouvelles pour donner corps de manière plus spécifique au concept de développement durable. L'éducation permanente jouera un rôle très important dans cette évolution. Cette activité s'articule autour de deux objectifs principaux: améliorer les connaissances et compétences, et inculquer le savoir-faire nouveau nécessaire dans les diverses professions. Il est donc essentiel que l'éducation permanente vise aussi à développer les connaissances dans le but, entre autres, de mieux comprendre les questions pertinentes concernant la durabilité, d'être mieux apte à concevoir et appliquer des stratégies viables, et de mettre en commun les données de recherche et techniques nouvelles, et ce dans toutes les professions, en particulier celles qui jouent un rôle dans la planification et la gestion. Des secteurs tels que l'industrie, les transports, le commerce, les médias, l'administration publique et l'agriculture sont tous concernés. L'amélioration des compétences et connaissances en rapport avec le développement durable dans une profession donnée devraient de préférence s'effectuer de manière permanente et, par conséquent, faire partie du processus d'apprentissage tout au long de la vie des membres de cette profession. L'éducation permanente est l'un des domaines sur lesquels une coopération entre le secteur de l'éducation, les parties prenantes (à savoir les apprenants, les employeurs, les organisations professionnelles) et la collectivité aurait des retombées positives. Les actions énumérées ci-après visent notamment à promouvoir la formation professionnelle initiale et l'éducation/la formation permanente à tous les niveaux, selon qu'il convient.

Actions à entreprendre

a) Dans les professions concernées, encourager l'éducation permanente qui devrait englober des connaissances et compétences relatives à la durabilité;

b) Introduire des connaissances et compétences relatives à la durabilité dans les domaines de la planification et de la gestion, dans tous les secteurs de la société;

c) Promouvoir la coopération internationale en vue d'améliorer et de soutenir la mise en œuvre de connaissances et compétences professionnelles relatives à la durabilité dans l'ensemble de la région.

2.1.4 Ressources pour l'enseignement et l'apprentissage

54. Pour assurer l'apprentissage et l'enseignement du développement durable à tous les niveaux, il faudra avoir accès aux ressources nécessaires à cet effet. Il s'agit notamment de textes de base, ainsi que de monographies, de bons exemples de toute nature tels que le projet sur la mer Baltique et le programme universitaire de la région de la mer Baltique, des médias et des ressources de l'Internet. La valeur d'un programme d'éducation au développement durable dépendra dans une large mesure de la qualité du matériel didactique utilisé. Cependant, il n'y a pas beaucoup de domaines dans lesquels ce genre de matériel existe déjà et des efforts considérables devraient être faits pour le mettre au point. Au nombre des actions à entreprendre figurent des activités communes comme l'élaboration d'un site Web donnant accès à des informations et des ressources sur le développement durable, et la production de manuels scolaires, de films et d'autres matériels didactiques. Les établissements d'enseignement supérieur ont besoin d'outils didactiques appropriés tant pour les cours généraux que pour la formation spécialisée dans des professions clefs, et il faut également disposer de matériel didactique et de la documentation nécessaire pour l'apprentissage autonome dans le cadre de l'éducation non formelle.

Actions à entreprendre

a) Encourager la production de textes, d'outils didactiques basés sur l'Internet et d'autres matériels pour l'éducation au développement durable destinés aux écoles;

b) Encourager la production de textes, de films, d'outils didactiques basés sur l'Internet aux fins de l'éducation au développement durable dans le cadre de l'enseignement supérieur et de la formation avancée, ainsi que de matériels méthodologiques, pédagogiques et didactiques servant à appuyer l'éducation au développement durable;

c) Créer un portail Internet permettant d'avoir facilement accès à des informations et des ressources sur le développement durable, la production de manuels scolaires, de films et d'autres matériels didactiques destinés aux éducateurs, aux apprenants et aux chercheurs;

d) Donner la possibilité aux médias de tous les pays d'informer au sujet des questions de développement durable et d'en débattre pour les faire connaître au grand public.

2.1.5 Recherche-développement consacrée à l'éducation au développement durable

55. Pour atteindre l'objectif qui consiste à faire parvenir la région de la CEE au développement durable, il faudra intensifier les activités de recherche-développement portant sur des sujets tels que les méthodes efficaces d'apprentissage et d'enseignement à utiliser aux fins de l'éducation au développement durable aux différents niveaux du système éducatif, les instruments d'auto-évaluation appropriés, le façonnage d'attitudes et de valeurs, le développement

scolaire/institutionnel et l'application des technologies des TIC au service de l'éducation au développement durable, ainsi que la mise en place d'une société viable.

56. Pour que l'éducation fasse partie intégrante d'un programme de réforme conduisant à une société plus viable, l'éducation elle-même doit faire l'objet de changements. Les démarches suivies en matière d'éducation au développement durable devraient, à l'instar de tous les bons modes d'apprentissage, avoir un sens pour les participants en les associant activement aux processus d'acquisition de connaissances, susciter la curiosité et la créativité, et inciter les apprenants à approfondir leurs connaissances par eux-mêmes tout au long de leur vie. Les démarches en matière d'éducation au développement durable doivent être axées, dans une optique cohérente, sur le développement social, l'écologie de l'homme et de la nature, l'équité et les compétences pratiques à acquérir pour passer à un mode de vie écologiquement viable. À cette fin, il faut notamment concevoir des démarches visant à intégrer un enseignement des aspects du développement durable dans les matières enseignées et s'efforcer aussi de faire une plus large place à l'approche interdisciplinaire dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur. Une aide au développement scolaire/institutionnel doit être fournie pour améliorer les méthodes d'apprentissage et d'enseignement dans le cadre de l'éducation au développement durable.

57. De même, il est nécessaire de développer la coopération et les partenariats entre les parties prenantes aux processus dans lesquels s'inscrivent ces activités de recherche-développement, depuis le recensement des questions à étudier jusqu'à l'application des connaissances nouvelles, ainsi qu'à leur diffusion et la promotion de leur utilisation dans le secteur considéré. Bien entendu, les résultats de la recherche-développement devraient être partagés avec les divers acteurs aux niveaux local, régional et mondial, et être mis à profit dans les différentes parties du système éducatif.

58. Le développement basé sur l'expérience, de même que le développement résultant du désir de modifier ou d'améliorer l'éducation, par exemple en introduisant des formules comme les écoécoles et le Prix de l'école verte, revêtent tout autant d'importance. Naturellement, ces démarches devraient être appliquées en coopération avec les parties prenantes et les résultats obtenus devraient être communiqués aux intéressés.

59. En outre, d'autres exemples de meilleures pratiques d'éducation au développement durable, ainsi que des efforts éducatifs impliquant une participation du grand public, doivent être répertoriés et analysés pour en tirer parti pour les travaux futurs.

Actions à entreprendre

a) Engager et promouvoir des activités de recherche-développement sur le contenu et les méthodes d'éducation au développement durable, ainsi que stimuler la diffusion des résultats de la recherche sur des questions concernant le développement durable, en privilégiant celles qui associent les différentes dimensions du développement durable et se concentrent sur les questions de développement local;

- b) Stimuler la coopération internationale dans le domaine de la recherche-développement sur l'éducation au développement durable, et encourager et mettre sur pied des réseaux permettant l'échange de données d'expérience et l'exécution d'activités communes à tous les niveaux;
- c) Stimuler et appuyer différentes méthodes d'éducation comprenant une approche interdisciplinaire, des modalités d'intégration des aspects du développement durable dans les différentes matières, s'accompagnant d'un effort d'éducation dans un contexte local, ainsi que la collecte et la diffusion d'exemples de bonnes pratiques;
- d) Stimuler la mise au point de systèmes de gestion pour le développement durable dans les établissements d'enseignement, y compris les écoles et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans les structures d'enseignement non formel.
